



## Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Version du : 10/04/2025

Numéro de référence : 315

# Programme de stages pour des personnes en situation de handicap Projet pilote

Domaine d'activité : Activité administrative

## Coordonnées

<i>Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :</i>	Cour de justice de l'Union européenne Direction des Ressources humaines Commission européenne (pour le traitement via EU CV online)	<i>Délégué à la protection des données :</i> Contact <a href="mailto:DataProtectionOfficer@curia.europa.eu">DataProtectionOfficer@curia.europa.eu</a>
<i>Coordonnées de contact :</i>	<a href="mailto:RH.stages.services@curia.europa.eu">RH.stages.services@curia.europa.eu</a> <a href="mailto:RH.stages.cabinets@curia.europa.eu">RH.stages.cabinets@curia.europa.eu</a>	
<i>Service traitant :</i>	Unité Sélection des talents	

Accessible au public

Sous-traitant :

-

## Description du traitement

### 1) Finalité du traitement

Le traitement vise la mise en place d'un projet pilote destiné à faciliter la sélection de candidats présentant un handicap reconnu pour effectuer un stage rémunéré auprès de la Cour de justice de l'Union européenne.

### 2) Description du traitement

Dans le cadre de ce projet pilote, l'institution propose d'accueillir des stagiaires en situation de handicap pour un stage rémunéré en mettant en place les aménagements raisonnables nécessaires afin qu'ils puissent effectuer leur stage dans les meilleures conditions possibles.

Le traitement des candidatures est effectué via l'application EU CV online.

Les candidats sélectionnés sont invités à soumettre plusieurs documents (voir ci-dessous) afin de vérifier l'authenticité des déclarations formulées dans l'acte de candidature et évaluer l'aptitude médicale et les garanties de moralité des stagiaires ainsi que, dans le cas du certificat de résidence, l'éligibilité à un remboursement forfaitaire des frais de voyage. Ils doivent également transmettre au service médical de l'institution les données prouvant leur handicap reconnu et le taux de celui-ci.

Une équipe de coordination, composée de membres du personnel de plusieurs services (sécurité, informatique, ressources humaines) assurera l'accompagnement des stagiaires accueillis dans le cadre de ce programme.

Accessible au public

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
<p>Les candidats qui aspirent à un engagement au sein de la Cour, en qualité de stagiaires.</p> <p>Les candidats retenus dans le cadre du projet pilote.</p>	<p>Les données figurant sur le CV européen standard EUROPASS qui portent sur l'identité, les coordonnées, les diplômes, l'expérience, les connaissances, les aptitudes, les talents et les connaissances linguistiques des candidats.</p> <p>La déclaration du taux du handicap reconnu.</p> <p>La lettre de motivation.</p> <p>Pour les candidats retenus uniquement :</p> <p>Une copie de la carte d'identité et un certificat de résidence.</p> <p>L'aptitude médicale, un extrait du casier judiciaire et les coordonnées bancaires.</p> <p>Les candidats sont tenus de produire, auprès du service médical de l'institution, des documents officiels attestant de leur</p>	<p>Candidatures reçues via EU CV online :</p> <p>Les données relatives aux procédures d'engagement de stagiaires rémunérés sont conservées dans la base de données EU CV online pendant 12 mois à compter de la nomination du(es) candidat(s) sélectionné(s). À l'issue de cette période, les données sont effacées de la base de données et seulement une synthèse anonyme des candidatures est conservée à des fins statistiques. Les candidats ont accès à leurs candidatures antérieures tant qu'elles sont maintenues dans la base de données.</p> <p>Candidatures retenues :</p> <p>Les documents justificatifs à l'appui des candidatures sélectionnées sont conservés pendant une période de 5</p>

	handicap et du taux de celui-ci.	<p>ans à partir du dernier jour de stage dans un répertoire sur un serveur sécurisé de la DRH avec accès restreint.</p> <p>S'agissant des documents transmis au service médical de l'institution, ceux-ci sont conservés uniquement pendant la période de stage pour autant que les informations sur le taux de handicap et les mesures raisonnables figurent dans le dossier conservé pendant 5 ans.</p> <p>S'agissant des données financières, elles sont conservées dans le logiciel SAP pendant 10 ans.</p>
--	----------------------------------	---

<b>3) Destinataires</b>	
<i>a) Au sein de l'institution</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le service médical et les membres du personnel au sein de la direction des Ressources humaines sur la base du besoin d'en connaître</li> <li>- Les personnes (fonctionnaires ou agents) dans les cabinets et services d'affectation des stagiaires et dans les services chargés d'évaluer la mise en place éventuelle de mesures d'aménagement raisonnable permettant aux candidats présentant un handicap d'accéder à un stage au sein de l'institution</li> <li>- Les autorités hiérarchiques compétentes pour la nomination des stagiaires.</li> <li>- les gestionnaires concernés au sein de la direction du budget et des affaires</li> </ul>

	financières sur la base du besoin d'en connaître
<i>b) À l'extérieur de l'institution</i>	Les demandes de stages sont effectuées dans l'application EU CV Online, gérée par la Commission européenne.
4) <i>Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	Néant
5) <i>Mesures de sécurité</i>	<p>Les mesures de sécurité applicables à l'application EU CV online ont été déterminées par la Commission européenne. Toutes les données sont stockées dans une base de données sur un serveur central avec accès individualisé par l'intermédiaire d'un navigateur. Tout accès aux données se fait par un protocole internet sécurisé (SSL/https). Cette base de données est protégée contre toute utilisation non autorisée et seuls les destinataires autorisés et identifiés par un login et un mot de passe, par l'intermédiaire d'une connexion internet sécurisée, peuvent accéder aux données personnelles des candidats.</p> <p>Les pièces justificatives fournies par les candidats retenus sont stockées dans un répertoire informatique appartenant à l'unité Sélection des talents avec un accès restreint.</p> <p>Les documents médicaux sont envoyés directement au service médical de l'institution et conservés avec un accès limité aux personnes autorisées (seulement au sein dudit service médical).</p>
6) <i>Notice d'information</i>	Une notice d'information est annexée à l'appel à candidatures et disponible dans le Vade-mecum du personnel pour les candidats retenus.

---

7) *Limitations des droits*

-

---

Accessible au public